



Question sur chemin privé

Par **Grincheux22**, le **05/02/2019** à **19:00**

Bonjour

Je suis copropriétaire d un chemin pour accéder à ma demeure ainsi que mon voisin. Celui ci part de la voie communale bitumee et après environ 150 mètres il debouche sur un chemin de randonnée (Vtt,chevaux,marcheurs,moto) public. Apres, nous accedons a nos proprietes. Notre chemin sert d accès au public, a l'espace de randonnée(plus facile).Est ce normal que notre chemin d accès soit privé du fait de son enclavement entre deux voies publiques ? Il semblerait que l on ne puisse cloturer pour libre accès aux secours si besoin sur le domaine public.

Dans l'attente de votre reponse.

Cordialement.